CUZANCE

Une mobilisation exemplaire face à l'incendie

À la suite de l'incendie qui a détruit 16 hectares de végétation sur la commune en début de semaine, le président du conseil départemental, Serge Rigal, le député Christophe Proença et le sénateur Raphaël Daubet se sont successivement rendus sur les lieux afin de constater l'ampleur des dégâts et d'échanger avec les habitants riverains du secteur sinistré.

Par mesure de précaution, les occupants de deux habitations avaient été évacués, tandis que les lotissements du Malbouyssou et des Ambards étaient directement menacés par la progression des flammes. Grâce à la mobilisation rapide des secours et de nombreux acteurs locaux, l'incendie a pu être maîtrisé sans faire de victime ni causer de dommages aux habitations.



Serge Rigal et des élus de la commune sur les lieux du sinistre

À la suite de cet épisode, le maire de Cuzance, Jean-Luc Laborie, tient à saluer l'extraordinaire élan de solidarité qui s'est spontanément manifesté dès les premières heures de l'incendie. Il adresse ses plus sincères remerciements aux agriculteurs de la commune et des communes voisines, qui ont immédiatement mis à disposition leurs citernes à eau, dont une d'une capacité de 26 000 litres. Leur réactivité a permis aux sapeurs-pompiers de créer des pare-feux efficaces et de contenir la propagation des flammes. Il remercie également les personnes qui ont surveillé le site dans les jours qui ont suivi l'incendie. Des citernes ont été positionnées sur les secteurs sensibles afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de reprise. Il exprime également sa reconnaissance envers les bénévoles qui ont assuré la signalisation, les élus, les gendarmes ainsi que l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Face aux conditions climatiques actuelles, Jean-Luc Laborie appelle chacun à adopter des comportements responsables. L'utilisation d'engins agricoles ou de tout matériel pouvant générer des étincelles doit être évitée aux heures les plus chaudes de la journée. Il rappelle également que le débroussaillement constitue une obligation réglementaire et un moyen efficace de protéger les habitations. L'entretien de la végétation dans un rayon de 50 mètres autour des constructions contribue à limiter la propagation des flammes et à faciliter l'intervention des secours.

Enfin, cet incendie met en évidence la nécessité d'engager une réflexion de fond sur l'aménagement des chemins vicinaux et des accès aux massifs forestiers. Plusieurs voies se sont révélées insuffisamment adaptées au passage des véhicules de secours, notamment en raison d'un manque d'élagage ou d'une largeur insuffisante.

Au-delà des dégâts, cet incendie laisse le souvenir d'une commune rassemblée, où habitants, agriculteurs, bénévoles, élus et services de secours ont fait preuve d'une solidarité exemplaire.